Samedi, 19 Juin 1880

SOMMAIRE

CRÉDITS POUR LA COLONISATION.
ECHOS DU JOUR.
LÉGISLATURE DE QUÉBEC.
LA SITUATION FINANCIÈRE DE QUÉBEC.
CORRESPONDANCE.
LA FÊTE SAINT-JEAN-BAPTISTE.
COURRIER DE HULL.
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.
NOUVELLES OTTAWA.
FEUILLETON—LA ROUTE DE L'ABIME : *Raoul de Navery.*
MARCHÉ D'OTTAWA.
MARCHÉS ÉTRANGERS.

CREDITS POUR LA COLONISATION

Le *Nord* de Saint-Jérôme vient de publier un article sur la façon dont sont répartis les crédits pour la colonisation. Les vues que l'on y exprime sont parfaitement d'accord avec les nôtres. Le système qui a présidé à la répartition de ces crédits jusqu'à présent est vicieux au plus haut point, et nous espérons que l'on va réussir une bonne fois à dégager la grande œuvre de la colonisation des intérêts mesquins de parti.

On peut juger des injustices criantes qui ont été commises sous ce rapport par le gouvernement Joly par le seul fait qu'il n'a accordé que $1,100 aux établissements de l'Ottaouais, tandis qu'il donnait $12,000 au seul comté de Chicoutimi, pour récompenser la défection de M. Price. Nous ne voulons aucune faveur pour la région de l'Outaouais, mais nous désirons qu'elle reçoive sa juste part des deniers affectés à la colonisation.

Voici quelques-unes des observations du *Nord* à ce sujet :

"L'assemblée législative vient de voter d'urgence la somme de $45,000 pour favoriser la colonisation. C'est le temps de s'occuper de la manière dont cet octroi doit être distribué dans la province.

"La colonisation se fait un peu partout, depuis Hull jusqu'à Trois-Rivières, au lac Saint-Jean et à plusieurs autres endroits du bas de la province. Jusqu'à présent, on ne peut le nier, les octrois accordés aux établissements de la vallée d'Ottawa, n'ont pas été du tout en rapport avec l'importance de ces établissements et le grand nombre de colons qui s'y rendent. Dans tous les comtés de la province il y a un surplus de population à établir sur nos terres nouvelles. On devrait donc accorder à chaque établissement de colonisation un octroi en rapport avec le nombre de comtes dont ils doivent recevoir le surplus de population.

"Les établissements de colonisation de la vallée d'Ottawa et ceux qui s'étendent jusqu'au Saint-Maurice, sont les déversoirs naturels de tous les comtés auxquels ils font face et qui contiennent assurément plus de la moitié de toute la population de la province. Ces établissements devraient donc recevoir au moins la moitié de l'octroi qui vient d'être voté pour toute la province."

Nous avons assez confiance dans le ministère provincial pour croire que nous n'aurons pas à le blâmer de refuser justice à la vallée de l'Outaouais, d'autant plus que la colonisation y fait plus de progrès que dans toute autre partie de la province de Québec.

ECHOS DU JOUR

Le collége de Saint-Laurent, de Montréal, est affilié à l'université Laval depuis le 22 mars dernier.

Son Excellence le gouverneur-général, accompagné du major de Winton, a visité l'asile de Beauport, dont la tenue irréprochable fait à juste titre l'admiration des visiteurs.

M. Claudio Jannet a accepté l'invitation que lui a adressée l'Union catholique de Montréal, de donner, à la suite du congrès de Québec, une conférence dans la salle des examens académiques du collége Sainte Marie.

La banque Jacques-Cartier, de Montréal, a réélu pour son président, M. A. Desjardins, M. P. Si nous en jugeons par la hausse des actions de cette banque, M. Desjardins fait un président modèle.

On nous écrit de Montréal que le Bureau de l'Union Allet a décidé que le départ officiel pour Québec aurait lieu le 23 courant à 3 h. p. m. par le chemin de fer du Nord, gare d'Hochelaga. Un char spécial est réservé pour les Zouaves, qui sont priés d'être en uniformes pour le voyage.

On nous prie d'annoncer que tous les membres du clergé et des ordres religieux sont cordialement invités à assister aux séances du congrès catholique qui se tiendront à l'Université Laval, le 25 juin, à 8½ hrs a. m., et le 26, à 7½ hrs p. m. Des billets d'admission ne sont exigés que des laïques.

Les Oblats fixés autrefois dans l'endroit connu aujourd'hui sous le nom de Grand-Brûlé avaient reçu en pur don de sir E. P. Taché douze lots de terre qui alors pouvaient valoir $20 le lot. Un nommé Gauthier, qui les a achetés du Père Honorat, O. M. I., refuse aujourd'hui $52,000 pour la vente de ces mêmes lots.

A la demande de la société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa, le gouvernement a résolu d'accorder un congé aux employés français qui désirent se rendre à Québec pour prendre part à la grande fête nationale. Nos compatriotes apprécieront, nous en sommes persuadé, la bienveillance manifestée par le gouvernement à leur égard en cette circonstance.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur a été invité à adresser la parole lors de la pose de la pierre commémorative de Salaberry, à Beauport, et à en faire le dévoilement. L'honorable M. Blanchet, M. Caron, député de Québec, M. Chs. Langelier, M.P.P., M. A. Larue, M. P., M. C. Cloutier, M. Gagnon, M. P. P., devront aussi adresser la parole en cette circonstance.

Du *Moniteur Acadien :*

Il nous fait plaisir d'apprendre que nos prévisions se sont réalisées et que l'Acadie n'a pas été oubliée sur le programme de la Convention nationale. Le comité d'organisation nous y a réservé une place. Un des nôtres sera appelé à prononcer, à la seconde séance solennelle de la Convention, un discours sur la "Situation présente et l'avenir des Acadiens." Celui qui nous représentera en cette occasion sera à la hauteur de sa tâche et saura profiter de l'avantage qu'on nous offre, pour nous faire connaître de l'assemblée d'élite qui composera la Convention.

Enfin, à la septième commission, nos délégués auront un champ vaste à explorer, un travail important à faire. Les messieurs suivants ont été ajoutés à la liste des membres de cette commission : Rév. H. Girroir, Havre Boucher, N.-E. ; Rév. M. Chiasson, l'honorable Jos. O. Arsenault ; l'honorable S. F. Poirier, Jos. Gallant, écr., Ile du Prince-Edouard ; Très-Révd. Père Lefebvre, RR. MM. F. X. Cormier, S. J. Doucet. J. A. Babineau, Jos. R. Doucet, F. X. Michaud et Jos. Quel'et ; et G. A. Girouard, écr., M. P. ; Urbain Johnson, écr., M. P. P. ; Lévite Thériault, écr.. M. P. P.

LEGISLATURE DE QUEBEC

Québec, 18 juin.

L'Orateur prend son siége à trois heures.

M. le premier ministre retire sa résolution demandant que la chambre siége samedi.

Le bill de M. W. Lynch, relatif aux compagnies incorporées en vertu d'un statut impérial, est amendé en comité.

La chambre se forme en comité sur les résolutions suivantes relatives à l'emprunt français :

Résolu : 1o Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le trésorier provincial à contracter un emprunt, et à cette fin, ce dernier pourra vendre ou négocier des bons ou débentures au nom de la province jusqu'à concurrence de —— piastres.

2o Que tels bons et obligations seront payables dans trente ans à dater de leur émission, et porteront intérêt de 5 pour cent par année, avec un fonds d'amortissement de 1 pour cent par année, pour leur rachat. Que tels bons et obligations seront émis, suivant les forme, mode et conditions, et au lieu qu'il plaira au lieutenant-gouverneur de prescrire pour le meilleur avantage de la province.

3o Que le trésorier pourra en vertu d'un arrêté du conseil, prendre les mesures nécessaires pour le paiement du fonds d'amortissement aux détenteurs de bons, pour un certain nombre d'années, de telle sorte que les versements, à intérêts composés, puissent suffire à racheter le principal à son échéance ; dans ce cas, tels bons seront payés à l'époque où le dit fonds d'amortissement suffira pour racheter les obligations émises sous l'autorité des présentes.

Que les sommes réalisées par tels emprunt et émission de bons ou obligations, seront employées au paiement de la balance due à aucune compagnie de chemin de fer, sur toute subvention à elle accordée par la legislature de cette province, pour le parachèvement du chemin de fer Q. M. O. et O., et pour le remboursement du fonds consolidé de cette province pour les sommes payées à même ce dernier dans les entreprises de chemins de fer.

Le bill de M. Lynch, relatif aux enquêtes de coroners, est pris sous considération et adopté avec amendements.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE QUÉBEC

Discours de l'honnorable M. Robertson

En se levant pour prononcer son exposé financier, l'hon. M. ROBERTSON est accueilli par des applaudissements prolongés. Voici les principaux extraits de son discours.

Le montant en caisse à la date du 1er novembre était de $500,360.30, au moyen du quel il fallait payer les mandats de la chambre d'Assemblée, payés d'habitude aux mois de Juillet, août, septembre et octobre et qui s'élevaient à pas moins de $632,225 ; laissant un déficit de $131,000, si les paiements ordinaires avaient été faits à même le Trésor, le 1er novembre. Je vois que le revenu de la Province, du 1er au 25 novembre, a été de $59,238.51, ce qui, ajouté au montant en caisse le 1er du mois, y compris les dépôts, aurait fait une somme de $626,530.80. Pendant la même période, il a été payé sur les crédits votés par la chambre $397,408.84 ce qui ne laisse en mains pour les fins provinciales en retranchant les dépôts, que la somme de $142,436.26 à la fin du mois de novembre. En face de ces chiffres restaient la balance des crédits de la législature, l'emprunt contracté de R. Cassils & Cie., $500,000, celui de la banque de Montréal $279,000, en tout, environ $2,000,000 de moins que ce que devait représenter notre revenu.

Je dois dire, M. l'Orateur, que la perspective qui s'offrait devant moi n'avait rien de bien attrayant, quand je vis l'état dans lequel était le trésor. Quelques-uns des départements avaient outrepassé leurs crédits et aucun livre dans les département du trésor ne mentionnait le fait.

Le fonds des chemins de fer était épuisé et aucune disposition n'avait été prise pour faire face aux dettes qui allaient écheoir ; des mandats non autorisés par la législature avaient été émis en paiement d'une partie du matériel roulant ; les travaux du pont de Hull se continuaient sans l'autorisation de la chambre et pour ne pas perdre les sommes qui se trouvaient engagées de la sorte, nous avons été forcés de payer une partie des travaux et de les continuer jusqu'à ce que la sanction de cette chambre eût été obtenue. Une partie du matériel roulant des chemins de fer n'était pas payée ; les subventions étaient échues ; l'emprunt de la banque de Montréal, $279,000, était remboursable dans le mois de décembre ; les salaires étaient arriérés et cependant aucune mesure n'avait été prise pour faire face à ces nombreux engagements. Il y a là la preuve d'un manque de capacité inconcevable de la part de l'ex-trésorier et de ses collègues.

En outre, je dois condamner sévèrement la conduite de l'ancien cabinet qui affirmait qu'aucun nouveau revenu ne serait nécessaire pour couvrir les dépenses et faire face à tous les engagements. Aucun langage n'est assez fort pour stigmatiser une conduite aussi peu patriotique. S'il avait fallu en croire tous les beaux discours des libéraux, ils auraient dirigé les affaires du pays avec les revenus ordinaires, ils allaient faire face à tous les engagements sans demander un sou au peuple. Ils parlaient comme s'ils eussent eu des millions dans le trésor, tandis qu'ils savaient parfaitement qu'ils contractaient des engagements qu'ils ne pourraient pas remplir. Encore une fois, je le répète, aucun langage ne peut stigmatiser une semblable conduite.

Tout le mal que l'administration Joly a causé au pays sera réparé avec le temps en employant les plus grandes mesures d'économie, et tout homme qui connait l'état dans lequel la province se trouve actuellement, comprendra qu'il est impossible de faire balancer les revenus avec les dépenses si nos revenus ne sont pas augmentés.

Il est certain que les recettes n'atteindront pas le chiffre des estimations de mon prédécesseur, et qui s'élève à $2,965,874 62. Je ne comprends pas sur quoi l'ex-trésorier a pu s'appuyer pour dire que certains items donneraient un tel revenu à la province.

Les dépenses de cette Chambre pour lesquelles le gouvernement actuel n'est aucunement responsable, excèderont celles de l'année prochaine de $21,000.

On a beaucoup parlé des économies effectuées par l'ancien gouvernement pendant l'année finissant le 30 juin 1879. Les comptes publics accusent, sur les transactions au comptant, sans tenir compte des recettes extraordinaires, un déficit de $878,118.01.

Les livres ne font pas voir un déficit aussi considérable, parce que les recettes extraordinaires ont augmenté le trésor et que les $251,074.05, balance de l'an passé, sont encore en caisse.

D'après le rapport des transactions du gouvernement depuis le 1er juillet dernier, jusqu'au 31 mai inclusivement, les recettes provenant de toutes sources, exception faite cependant des emprunts contractés dans les banques, des produits du chemin de fer du Nord et du fonds de retraite de l'asile de Beauport, s'élèvent à $1,666,453.00, somme de beaucoup inférieure aux estimations de la dernière session. A la vérité, il faudra ajouter à cette somme celle qui aurait été reçue durant le mois courant.

Les estimations de l'an passé, telles que votées par la Chambre s'étaient élevées à.....	$2,595,661 24
Les dépenses jusqu'au 31 mai ont été de.....	2,421,591 04
Ce qui laissé une balance de.....	174,070 20

Ce n'est donc pas une augmentation des dépenses qui a causé le déficit durant les onze derniers mois, mais bien la diminution des revenus.

CRÉDITS DE L'ANNÉE PROCHAINE

Je passe maintenant, M. l'Orateur, aux estimations des recettes et des dépenses pour l'année finissant le 1er juillet 1880.

Nous avons d'abord la subvention fédérale, $1,014,712. Puis le revenu des terres de la couronne, $504,000. Timbres de loi, d'enregistrement, etc., $230,000. Le fonds des honoraires judiciaires, nom compris les timbres, $50,000. Revenus de la justice, $7,000. Palais de justice de Montréal $5,000. Prêt aux incendiés de Québec $1,000. *Gazette Officielle*, $28,000. Ce dernier item a été réduit, vu que l'abrogation de la loi de faillite va causer une diminution considérable dans les annonces. Législation. Vente de statuts et bills privés, 1,000. Revenu du fonds d'emprunt municipal, que j'ai fixé à $200,000.

Le gouvernement a pris des mesures préliminaires pour le règlement des comptes en souffrance depuis un graud nombre d'années. On constate d'après les livres, qu'au 31 décembre dernier, il y avait $4,000,000 dues tant en capital qu'en intérêt. Déjà des correspondances ont été échangées avec les municipalités ainsi en retard et un bill doit être soumis indiquant les moyens auxquels on doit avoir recours pour résoudre cette question. Je pensé que si nous réussissons à opérer la rentrée des différentes sommes d'argent qui sont actuellement dues ; je pense, dis-je, que je m'écarterai peu du chiffre que j'ai fixé en établissant le revenu casuel à $82,000.

Les chemins de fer qui viennent ensuite entrent pour un montant de $250,000. Il n'y a aucun doute que le chemin aurait pu être loué à un plus haut prix ; mais le temps démontrera que la politique du gouvernement à ce sujet était on ne peut plus sage. A mesure que le trafic augmentera, le chemin prendra une importance plus grande et le gouvernement en retirera alors plus de profit, soit en l'exploitant lui-même soit en le louant à de meilleures conditions qu'il n'aurait pu le faire plus tôt.

Vient ensuite le revenu de la police $2,000. Asile de Beauport et de Saint-Jean de Dieu $8,500.

L'item suivant apparait pour la première fois dans les comptes publics. Il y a quelques années, dans le but de décharger les officiers en loi de la responsabilité qui pesait sur eux au sujet des dépôts d'argent qui leur étaient confiés avant le prononcé des jugements, et aussi parce que les défalcations se répétaient de temps en temps, il fut jugé nécessaire de pourvoir à ce que ces dépôts fussent faits entre les mains du gouvernement. Cet item rapportera environ $50,000. A la fin de l'année nous aurons un montant de $10.000 intérêts composés qui est destiné à couvrir les pertes possibles.

Toutes ces sommes réunies forment un montant de $2,646,912 sur lequel nous pouvons sûrement compter. Le gouvernement a aussi prêté à l'Ecole Normale Jacques-Cartier pour la construction de son nouveau local, $126,453.44, somme qui doit être payée avec le produit de l'ancienne école sur la rue Notre-Dame.

Si ce montant est réalisé cette année, il élevera nos revenus à $2,772,665.44.

Il y a aussi une autre source de revenu légitime, et à laquelle nous aurons recours si la nécessité s'en fait sentir.

Tout le monde sait que le fonds consolidé des chemins de fer a été établi dans le but de payer les prix de construction des chemins du gouvernement et les subventions aux chemins construits par des compagnies privées. Ces derniers avaient la garantie du paiement des subventions dans l'établissement du fonds consolidé, et le gouvernement avait l'autorisation de négocier des emprunts sur le crédit de ce fonds, si le fonds des chemins de fer était insuffisant à payer les subventions à mesure qu'elles devenaient dues. Un montant considérable a été ainsi emprunté et il n'est que juste de le rembourser au fonds consolidé à même le nouvel emprunt. Dans tous les cas, notre revenu sera suffisant pour faire face aux dépenses de l'année prochaine.

DÉPENSES DE L'ANNÉE PROCHAINE.

Je vais maintenant parler de nos dépenses probables pour l'année prochaine, M. l'Orateur, et ce faisant, je désire que cette honorable chambre comprenne bien que je ne m'occupe pas exclusivement des crédits qui doivent être votés par le parlement, mais aussi de ceux qui ont déjà été votés en vertu de différents statuts maintenant en force. Si j'agis de la sorte, c'est afin de faire voir le chiffre exact des dépenses de chaque département public.

Mes estimations sont très élevées et dépassent de beaucoup les dépenses réelles, je l'espère du moins, et je compte sur le concours de cette chambre, qui devra accorder au gouvernement le pouvoir de faire toutes les réductions de dépenses qui seront jugées possibles.

Conseil législatif, indemnité, frais de voyage, contingents, etc., $35,000. Assemblée législative, indemnité et frais de voyage, $36,500. Dépenses contingentes, salaires, etc., $58,500. Bibliothèque, $3,000. Greffier de la Couronne en chancellerie, $800 Impression et distribution des lois, $3,300. Greffiers en loi et dépenses contingentes, $3,000. En tout, législature, $143,100.

Je ne saurais mieux faire que d'exprimer ouvertement mon opinion sur cet item, et je n'hésite pas à dire que je le considère bien trop élevé. Nous avons eu par le passé beaucoup trop d'employés tant permanents que surnuméraires, et il y aurait à faire une grande économie en en réduisant le nombre et en proportionnant les salaires de manière que la même somme d'ouvrage soit faite et à des conditions plus économiques.

Vient ensuite l'item du service civil, $160,460, dont $54,1000 doivent être votées, et $106,360 ont déjà été fixées par un statut. Dépenses contingentes, $22,250. Administration de la justice, $441,787. Dans cette dernière somme sont compris les items suivants : bureaux de police à Montréal et à Québec, $14,505 ; écoles de réforme, Montréal et Sherbroke, $46,600 ; inspection des bureaux publics, $5,000 ; ce qui donne un total de $65,855.

Puis vient l'item Education, $355,535, qui comprend l'ancien crédit $71,900 pour l'éducation supérieure ; $155,000 pour les écoles communes ; $42,000 pour les écoles normales ; $28,625 pour l'inspection des écoles, item déclaré absolument nécessaire par les personnes compétentes et dont l'abolition ne peut avoir qu'un effet très pernicieux sur les écoles communes. J'ai quelque peu réduit le montant demandé, afin de pouvoir effectuer le paiement des salaires dus pour services rendus pendant l'année courante ; j'ai placé dans les crédits supplémentaires le montant requis. La balance de l'item de l'éducation se compose de différents montants de moindre importance.

L'item suivant est affecté à l'agriculture, au repatriement et à la colonisation, $144,500. Sur ce montant, $50,000 ont déjà été votées, en sorte qu'il ne reste plus qu'à voter la somme de $94,500. La subvention annuelle aux sociétés d'agriculture, et qui s'élève à $50,000, a été accordé, par un statut.

Je crains bien que le pays ne retire pas tous les avantages qu'on pourrait raisonnablement attendre de ces subventions. Je suis d'opinion qu'on devrait amender la loi de manière à faciliter la création des sociétés d'agriculture.

Au chapitre de l'agriculture, nous avons consacré un item de $19,500 pour la construction à Montréal d'édifices permanents pour les expositions provinciales qui devront se faire à l'avenir des produits des fermes et des manufactures.

La somme de $10,000 a été affectée à l'immigration.

Des arrangements préliminaires ont été pris avec une compagnie anglaise pour la vente de 100,000 acres de terres à raison de 60c l'acre. Cette compagnie serait obligée de faire entrer chaque année un certain nombre de colons dans le pays.

Les crédits demandés pour les chemins de colonisation s'élèvent à $45,000 outreune allocation spéciale de $1,000 pour le chemin de Manitinke sur la rive sud du Saint-Laurent. Nous avons constaté que sur le crédit de l'année dernière, $10,000 avaient été affectées, et en partie dépensées, ce qui fait que nous n'avons pas eu la somme totale à distribuer cette année. Dans tous les cas le gouvernement s'est efforcé de distribuer la balance de la manière la plus équitable.

On se plaint parfois que le gouvernement n'accorde pas des sommes assez considérables à l'agriculture et à la colonisation ; à ceux qui parlent de la sorte je ferai remarquer que le gouvernement est obligé de subvenir à un grand nombre d'autres besoins et qu'il doit disposer des sommes qui sont dans le trésor de manière à accorder à tous une juste proportion.

J'ai préparé un état des montants dépensés depuis 1867 pour l'agriculture, l'immigration, le repatriement et la colonisation. Pendant les treize années précédant la Confédération le gouvernement avait dépensé la somme de $1,628,934.29 repartie comme suit : Agriculture, $550,677.07 ; colonisation, $579,868.59 ; immigration et quarantaine, $498,388.63 Pendant les treize années qui se sont écoulées depuis. c'est-à-dire du 1er juillet 1867 au 31 mai 1880, les sommes suivantes ont été dépensées :

Agriculture.....	$ 768,512 45
Colonisation	1,260,144 61
Immigration	261,469 58
Repatriement.....	105,553 44
	$2,395,680 08
à quoi il faut ajouter les sommes données en aide aux populations du Labrador, du Saguenay, d'Ottawa, de l'île de la Madeleine et du township de Cranburne.....	51,250 83
Total.....	$3,446,990 91

Viennent ensuite les items : Travaux et édifices publics, $166,418. Institutions de charité, $263,630. Divers autres items, $16,900. Perception, etc, $167,625. Intérêt de la dette publique, fonds d'amortissement et frais de direction, $1,029,072.18, dont $1,034,402.66 est l'intérêt sur l'emprunt temporaire et le fonds d'amortissement pour l'année courante.

Enfin tous ces items réunis élèvent le compte des dépenses probables à $2,891,432.08, somme plus élevée, je l'espère, que sera celle des années à venir.

RESPONSABILITÉS DE LA PROVINCE.

Cet état est fait jusqu'au 1er mai dernier.

Balance due sur l'emprunt de 1874.....	$3,698,666.67
Balance due sur l'emprunt de 1876.....?.....	4,059,973.33
Balance due sur l'emprunt de 1878.....	3,000,000.00
	$10,758,440.00

L'honorable trésorier donne de longs détails sur la dette de la province, et parle en suite des relations de la province avec le gouvernement fédéral. Il exprime l'opinion que dans le partage de l'actif, lors de la confédération, la province de Québec n'a pas eu sa juste part, et qu'Ontario a reçu plus. Il rappelle aussi que le gouvernement fédéral a donné de fortes subventions en faveur des chemins de fer aux autres provinces, mais qu'il n'a nullement aidé la province de Québec dans la construction de son chemin de fer.

L'orateur termine en exprimant l'espoir qu'il ne sera jamais dit que les membres de cette chambre ont manqué à leur devoir en refusant d'aider le gouvernement dans les efforts qu'il fait pour assurer la prospérité de la province et lui conserver son crédit à l'étranger.

Il reprend son siège au milieu des applaudissements.

CORRESPONDANCE

M. le rédacteur,

Je viens par hasard de jeter les yeux sur une correspondance publiée il y a quelque temps sous la signature de M. le maire de la Pointe à Gatineau. Je vous remercie tout d'abord de la bienveillance dont vous avez fait preuve à mon égard en ajoutant un correctif aux accusations gratuites portées contre moi.

Qu'il me soit permis de répondre à M. Stassardt que je n'ai jamais reçu aucune lettre de lui, et que je ne lui ai, par conséquent, jamais adressé de rapport ni en anglais ni en français, au sujet de l'accident dont il fait mention et qui eut malheureusement pour résultat la mort de son fils. Par conséquent les reproches, je dirai même les insultes à mon adresse que renferme la correspondance de ce monsieur, sont complètement dénuées de fondement et aussi injustes que peu charitables.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,
A. F. MARTEL.

Montréal, 17 juin 1880.

THERMOMÈTRE 85°

Malgré tout il y a grand nombre d'estimables citoyens qui ont négligé de s'acheter des chapeaux de paille.

J'ai l'œil sur un certain nombre de mes commettants, qui ont négligé jusqu'à présent de protéger leur tête.

Protégez vos fronts, messieurs. *Tempus fugit* ; ce qui signifie en langage vulgaire, que mes chapeaux de paille ne dureront pas toujours.

R. J. DEVLIN

Déménagé au No. 37, rue Sparks, porte voisine du magasin de papeterie de Durie.

TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE !

DE

MARCHANDISES

Nouvelles et de Goût

CHEZ

O'DOHERTY et Cie.,

110 RUE SPARKS

En face de MM. Bates et Cie., épiciers.

Une fois de plus

Nous invitons les dames à venir examiner nos

BALAIS pour TAPIS

En en faisant usage, vous ne salirez pas vos meubles, car ils absorbent toute la poussière.

$2.00 SEULEMENT.

H. Meadows et Cie

Dépot de Poêles de la "Capitale,"

525 - Rue Sussex — 525

Robes ! Robes ! !

STITT & Cie

Robes legères

Mousseline à robe Pompadour.....	13c
do do do	15c
Mousseline à robe française.....	17c
Mousseline à robe organdi.....	22c

CETTE SEMAINE

Nous vendons

Percales, se lavant.....	10c et 12c
Brillants, se lavant.....	13c
Mousseline barrée.....	14c et 16c

Presqu'un Assaut

On a presque emporté d'assaut notre département des robes se lavant.

Indienne se lavant.....	8c à 10c
do do	13c
Indienne Pompadour.....	12c à 14c
Cambrics Polka.....	15c

Satin

Stitt et Cie

Nous avons encore quelques pièces de satin, couleurs assorties, pour jupes et polonaises.

Costumes Jersey

Stitt et Cie

Jersey bleu-pâle	$3 00
Jersey bleu-marin.....	2 00
Jersey noir.....	2 00
Jersey cardinal.....	2 25

La dernière NOUVEAUTÉ en fait de ROBES est le costume Jersey. Les robes s'ajustent parfaitement à toutes les tailles.

Une robe d'été

pour
VOYAGE
pour
BAINS DE MER,
pour
LE TRAVAIL DOMESTIQUE,
pour
L'APRÈS-MIDI,
pour
LA CAMPAGNE,
pour
LA PROMENADE.

Le "Bunting" se recommande par sa durée ; c'est un tissu léger et frais.

"Bunting"

de couleurs diverses

CHEZ

STITT ET Cie

53 et 55 Rue Sparks

Chemin de fer Q. M. O. & O

Fête de la St. Jean-Baptiste

Des billets de retour,—prix, $5—seront vendus à toutes les stations de cette ligne pour Québec, les 21, 22 et 23 courant, bons pour jusqu'au 30 courant inclusivement.

L. A. SENECAL,
Surintendant général.

Montréal, 15 Juin, 1880

OTTAWA PLATING WORKS

Deux portes de la rue Rideau.

J. F. GARROW,

Orfèvre, plaquage en or, argent et nickel,

No. 18, Rue Nicholas, Ottawa

Spécialité de réparations et de repolissage d'articles de tous genres en argent et en argent plaqué. La nuance du plaquage en or sera uniforme, et on pourra lui donner la teinte demandée.

Ottawa, 18 juin 1880 1an

Paniers de Marché

ET

PANIERS DE COLLATION

En grande Variété

CHEZ

C. S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS

63, rue Sparks

N. B.—N'achetez pas avant d'avoir vu nos prix.

Chemin de fer Q. M. O. et O

Les trains partiront aux heures suivantes :

	Train de la malle.	Train Express
D'Hochelaga pour Hull....	8.30 a.m,	5.15 p.m.
Arrivant à Hull.....	12.40 p.m,	9.25 p.m.
De Hull pour Hochelaga..	8.20 a.m,	5.05 p.m.
Arrivant à Hochelaga....	12.30 p.m,	9.15 p.m.
	Train de nuit.	
D'Hochelaga pour Québec	3.00 p.m,	10.00 p.m
Arrivant à Québec.....	9.00 p.m,	6.30 a.m.
De Québec pour Hochelaga.....	10.40 a.m,	9.30 p.m.
Arrivant à Hochelaga.....	4.45 p.m,	6.30 a.m.
D'Hochelaga pour Saint-Jérôme.....	5.30 p.m,	Mixte.
Arrivant à Saint-Jérôme.	7.15 p.m,	———
De Saint-Jérôme pour Hochelaga.....	———	6.45 a m
Arrivant à Hochelaga.....	———	9.00 a m

(Trains locaux entre Hull et Aylmer.)

Les trains quittent la Station de Mile-End *Sept Minutes plus tard.*

De magnifiques Chars Salons sont attachés à chaque train de passager et des Chars Dortoirs aux trains de nuit.

Les Trains allant à Ottawa ou revenant correspondent avec ceux de Québec, aller et retour.

Les trains voyagent sur le temps de Montréal.

Pour billets et renseignements s'adresser à l'administration générale, 13 Place-d'Armes, ou au bureau pour la vente des billets, 202, rue St. Jacques, à Montréal.

Les trains du dimanche laissent Montréal et Québec à 4.00 p. m.

L. A. SENECAL,
Surintendant général.

O. R. N. Co.

Fête Saint-Jean-Baptiste

A QUÉBEC

Cette compagnie délivrera des

BILLETS D'EXCURSION

Les 21, 22 et 23, valables jusqu'au 30 courant.

Ottawa à Montréal et retour.....	$2 00
Ottawa à Québec, par les vapeurs du Richelieu.....	$5 00

R. W. SHEPHERD.

18 Juin 1880.

Porcelaine, Faience, Poterie et Lampes,

Les meilleures et les plus économiques

CHEZ

CHATFIELD

92, RUE RIDEAU.

Nouveaux Arrivages

AU MAGASIN DE

C. GAGNÉ ET Cie.

VOYEZ NOS PRIX :

HABILLEMENTS à ordre pour.....	$ 9 00
HABILLEMENTS à ordre pour.....	9 50
HABILLEMENTS à ordre pour.....	10 50
HABILLEMENTS à ordre pour.....	11 00
HABILLEMENTS à ordre pour.....	12 50
HABILLEMENTS à ordre pour	13 50

100 PIÈCES

A VOTRE CHOIX.

COUPE PARFAITE OU PAS DE VENTE !

N'oubliez pas de venir nous voir

Avant d'acheter ailleurs !

N'oubliez pas nos chemises blanches pour 75 centins, ni nos chemises blanches avec collets pour $1.00.

Venez acheter un de nos chapeaux de Leghorn pour 50c. et 60c.